

ENTREPRISE DE MENUISERIE  
 JUMENTIER OUGUET  
 BERCHÈRES-la-MAINGOT  
 (Eure-et-Loir)

72544

M. Simon

R. C. 2788

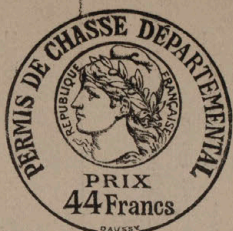
Chambre du fond; Rebouillage du plafond peinture a une couche; croisée avec ébrasements porte, cheminée, cotés et intérieur, stylobates.		87. <sup>5</sup> 60
Salle a manger; Raccords de platre plafond et murs peinture plafond facade de plâtre, portes croisée, soubassements ébrasements a une couche.		97. <sup>5</sup> 25
Cuisine; Lessivage au potassium		24.20
Peinture a 2 couches.	90.45	180.90
Entrée; Plancher et murs avec portes une couche		61.90
Cabinet de toilette; a 2 couches.	70.00	140.00
Bureau; a une couche		76.25
Chambre du fond; plafond au blanc peinture a une couche ébrasements 2 couches		18.25 31.10
Fourniture de papier 12 rouleaux a 5.50		66.00
4 bandes bordure a 2.50		10.00
10 rouleaux	7.80	78.00
2 bandes rouleaux Haut.	9.00	18.00
12 rouleaux	7.90	94.80
4 bandes.	3.20	12.80
Collage des papiers et fides avec Coll. Remy		130.00
Peinture des 4 radiateurs a 2 couches et tuyaillage.		80.00
Menuiserie		
Bouchage de la cheminée dans la chambre un panneau avec tasseaux		6.50
Un châssis avec dormant a feuillure a petits bois croisillon avec ferrures et mainette.		80.00

Une cloison avec chassis et porte	2,51 x 2,51 = 6.40	4f	288.00
ferures de la porte	3 fraumelles	4.	12.00
Un bec de cane	de 10		1f.00
Un bouton double	ceramique		7.50
Vitrerie			
2 Carreaux	fenetres bureau et chambre	6f0	13.00
2	imposte entree	3.00	6.00
2	Cuisine porte, ondule, et placard		1f.00
7	Cloison chassis haut	6.00	42.00
4	petit chassis	3.20	12.80
Une couche	de rouge a l'essence de terebentine		
au pavage	des pieces		130.00
6 boites	de chromo rouge au verni		84.00
			<u>1939.8f</u>
Recu	acompte de mille francs		1000.00
			<u>939.8f</u>

Don



72545



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DÉPARTEMENT D EURE-&LOIR  
Arrondissement d CHARTRES

SIGNALEMENT

Agé de 59 ans  
taille d'un mètre 59 cent.  
cheveux gris  
front mm  
sourcils h  
yeux bleu  
nez .....  
bouche mons  
barbe chab  
menton rona  
visage ronde  
teint leg' col

SIGNES PARTICULIERS

Signature du porteur :

*G. Schwanzbach*

N° 2759

PERMIS DE CHASSE

délivré à Charles-Louis Daniel  
Samuel  
né à .....  
domicilié à Berchères-la-Mainiot  
profession d propriétaire  
Le 13 AOUT 1928

LE ..... PRÉFET,

POUR LE PRÉFET  
Le Chef de Division d'insp

*[Signature]*

PHOTOGRAPHIE



EMPLACEMENT du TIMBRE MOBILE  
à apposer lors du

**Premier Renouvellement**

EMPLACEMENT du TIMBRE MOBILE  
à apposer lors du

**Second Renouvellement**

EMPLACEMENT du TIMBRE MOBILE  
à apposer lors du

**Troisième Renouvellement**

EMPLACEMENT du TIMBRE MOBILE  
à apposer lors du

**Quatrième & Dernier Renouvellement**

Le Permis de Chasse, à quelque époque qu'il soit délivré ou renouvelé, est valable pour une année, à dater du 1<sup>er</sup> juillet.

Le Permis général est valable pour tout le territoire français.

Le Permis départemental ne peut être utilisé que dans le département où il a été délivré et dans les arrondissements limitrophes.

Il doit être présenté à toute réquisition des agents autorisés par la loi.

**IL EST DÉFENDU DE CHASSER :**

- 1° Sans être muni d'un Permis de Chasse ;
- 2° Sur les terrains d'autrui sans le consentement des propriétaires ou des ayants droit ;
- 3° Hors des époques fixées par les arrêtés des Préfets.

Le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs non mariés, pupilles, demeurant avec eux, domestiques ou préposés, sauf tous recours de droit.

La quittance du prix du Permis délivrée par le percepteur ne peut, en aucune manière, tenir lieu de Permis.

Le chasseur qui a perdu son Permis ne doit se livrer à l'exercice de la chasse qu'après en avoir obtenu un second et en avoir acquitté le prix.

CHAUFFAGE CENTRAL  
DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE  
par Chaudières & Fourneaux de cuisine  
*Plans & Devis gratuits sur demande*

FUMISTERIE

ARTICLES DE MÉNAGE  
ET DE CHAUFFAGE

ECLAIRAGE, LUSTRIERIE ELECTRIQUES

PLOMBERIE

INSTALLATION DE FOURNEAUX DE FERMES  
ET DE RESTAURANTS

Téléphone: 3-80

Registre du Commerce  
CHARTRES 2337

# E. Martin

CONSTRUCTEUR A CHARTRES (Eure-&Loir)

BUREAUX ET MAGASINS: 24, Rue du Bois Merrain

ATELIERS: 11, Rue du Puits de l'Ours

72546

Chartres, le Novembre 1928

Chèques Postaux  
989.17 - PARIS

Doit. Monsieur Simon Propriétaire  
à Bessures la Mangot

Jeun 1928

Installation d'un chauffage central par  
circulation d'eau chaude avec fourneau  
mixte chauffage et cuisine 4.140.<sup>00</sup>  
et un service d'eau chaude de 200 lt  
avec tuyauteries fer galvanisées allant  
sur l'évier le lavabo la Baignoire 1.500.<sup>00</sup>

Une Baignoire fonte émaillée longueur  
1<sup>er</sup> B avec vidage et trop plein 600.<sup>00</sup>

Un lavabo 36 x 40 vidage américain  
robinets nickelés chaud et froid consoles 280.<sup>00</sup>

Une tablette glace bicyclette avec galerie 95.<sup>00</sup>

Une plaque robinetterie pour la baignoire  
Cuivre nickelés robinets à raccords 90.<sup>00</sup>

Installation d'eau froide suivant devis 489.<sup>00</sup>

Lavabo et Baignoire Vidange raccords  
Eau chaude et froide

Pose des appareils glace étage bain  
à sucre 794.<sup>00</sup>

Les retards, manquants ou avariés en cours d'expédition ne peuvent nous être imputés; les recours  
doivent s'exercer contre les transporteurs.  
Mes traites sont payables à Chartres, sans que cela fasse dérogation attributive de juridiction.

Juin 1928 Lavabos 7194.00  
 Cambronnage des supports dans les murs  
 Soudures des Plombs et robinets  
 Fournitures de plomb et accessoires 400.00

7594.00

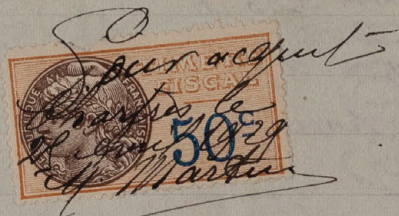
Ma facture pour eau et compteur Bucha et  
 Cheminée 1140.38  
8734.38

28 Decembre Degorgement de la baignoire  
 2 H a 4.75 9.50

8743.88

Acus en a compte 8000.  
743.88

Fourni 4 moulins 18.75  
 " 2 Lampes Philips C. 9.50 19.50  
 10 metres tuyau caoutch. 4.95 49.50  
824.00



CHAUFFAGE CENTRAL  
DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE  
par Chaudières et Fourneaux de Cuisine

Plans & Devis gratuits sur demande

FUMISTERIE

Articles de Ménage et de Chauffage  
ÉCLAIRAGE ET LUSTRIERIE ÉLECTRIQUES

PLOMBERIE

INSTALLATION de FOURNEAUX de FERMES et de RESTAURANTS

E. Martin

Constructeur à CHARTRES (Eure-et-Loir)

BUREAUX & MAGASINS : 24, Rue du Bois-Merrain, 24

ATELIERS : 11, Rue du Puits-de-l'Ours

TÉLÉPHONE : 3-80

R. C. Chartres 337

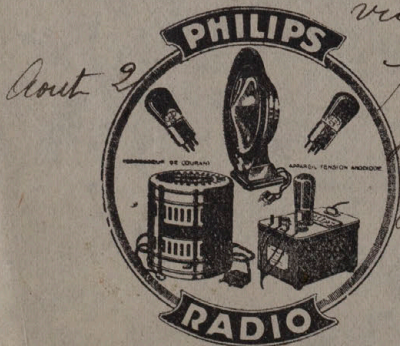
72547

Le 22 décembre 1928

Chèques Postaux 989.17 - PARIS

Monsieur Simon à Berchères les Pierres Doit  
LUPU, 117, rue de Turenne, Paris

Travaux	Travaux	1 collier prise en charge		22 40
		1 robinet ariet bronze		87 60
Devis		1 robinet ariet de 20		34 -
		fait 2 soudures au cuivre de 20 à	4 30	8 60
Devis 321 00		fourni : 0 <sup>m</sup> .50 plomb de 20 - 1 pied 3/4 de 20	4 10	9 25
		1 compteur étoile de 20		580 00
		1 planchette		6 -
	Rendu	1 clef acier de 1 <sup>m</sup> 30		<del>68 00</del>
		1 tôle emaillee de 20		28 00
		1 rallonge fourneau de 6 1/2 x 20		
		renforcies avec cornieres		26 -
		1 bouche à clef et tube de		
		rallonge		67 20
		main d'œuvre pour prise d'eau et		
		vidange évier		83 60



Mont 2  
posé le compteur et fait les joints  
pris les mesures pour poser une  
gironette sur la cheminée

à reporter

1089 65  
81 65





REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
 RECEPISSE DU MANDAT N° 97  
 Montant du mandat...  
 Droits...  
 Taxe d'export et de fretage...  
 TOTAL...  
 L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.  
 Le Percepteur...  
 à...

N° 3,317 Du 22 AOUT 1929 REÇU DE M. Schwartz Louis  
 COMMUNES, ETC.  
 Berch 1 Contributions directes... 19  
 Eau 2<sup>e</sup> Eau 19.29 34  
 19  
 19  
 19  
 19  
 Frais de poursuites... 19  
 La somme de *Deux quatorze* 34  
 TOTAL... 34

N° 3,275 Du 21 AOUT 1929 REÇU DE M. Schwartz Louis  
 COMMUNES, ETC.  
 1 Berch 19.29 6.60  
 2 19  
 3 Eau 19 9.28  
 4 19  
 5 19  
 6 19  
 7 Frais de poursuites... 19  
 Le Percepteur... La somme de *huit*  
 TOTAL... 1.00

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
 RECEPISSE DU MANDAT N° 237  
 Montant du mandat...  
 Droits...  
 Taxe d'export et de fretage...  
 TOTAL...  
 L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.  
 M...

N° 453 Du 24 1929 REÇU DE M. Schwartz Louis  
 COMMUNES, ETC.  
 1 Berch Contributions directes... 19  
 2 19  
 3 Eau 19 17  
 4 Eau 19  
 5 19  
 6 19  
 7 Frais de poursuites... 19  
 Le Percepteur... La somme de *deux sept*  
 TOTAL... 17

N° 1,263 Du 24 1929 REÇU DE M. Schwartz Louis  
 COMMUNES, ETC.  
 Contributions directes... 19  
 19  
 19  
 19  
 19  
 19  
 19  
 19  
 19  
 Frais de poursuites... 19  
 La somme de *vingt*  
 TOTAL... 19

N° 4,006 Du 20 SEPT 1929 REÇU DE M. Schwartz Louis  
 COMMUNES, ETC.  
 Berch 19.29 161.27  
 19  
 19  
 19  
 19  
 19  
 Frais de poursuites... 19  
 La somme de *161 27*  
 TOTAL... 725.48

Le Paiement des Factures a lieu au Comptant

ÉMILE JULIEN N° 684

CHARBONS de toutes provenances

Charbon de Bois — Matériaux de Construction

R. C. 699

JOUY (Eure-et-Loir)

Téléphone 13

VENDU à M

*Simeon à Bechein*

Le

*15 Octobre*

1929

*1000<sup>kg</sup> anthracite 225<sup>fr</sup>.<sup>00</sup>*

72549

POSTES ET TÉLÉGRAPHES — POSTES ET TÉLÉGRAPHES

N° 1418  
(Déc. 1920)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Timbre-poste

à

0 fr. 40

# MANDAT-CARTE

à inscrire à un c/c postal

Origine :

72550



CADRE A REMPLIR  
par le bureau d'émission

N° DU TITRE :

BON POUR :

fr. c.

Mandat de la somme de (francs et centimes en lettres)

*Neuf francs*  
*vingt-cinq*

à inscrire au compte courant désigné ci-après :

Paris - 1<sup>er</sup> Arr. - C. 114-11

M. le Caissier de la Régie  
du Syndicat Electrique Intercommunal  
du Pays Chartrain

18, Rue du Cardinal-Pie, 18 -:- CHARTRES

## A DIRIGER SUR

## PARIS

le bureau de chèques de

Cadre réservé  
aux rectifications  
(Art. 73. I. G.,  
vii<sup>e</sup> fasc.)

21 AOÛT 1925

Timbre spécial du bureau de chèques  
qui a porté le mandat au crédit  
du compte courant postal du bé-  
néficiaire.

---

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 322

Montant du mandat...	8	20
Droit.....		
Taxe d'exp <sup>tes</sup> et de factage.		50
<b>Total</b> .....		70

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

TELEGRAPHES

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 269

Montant du mandat...	50	50
Droit.....		
Taxe d'exp <sup>tes</sup> et de factage.		
<b>Total</b> .....		100

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

PROVENCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 119

Montant du mandat...	1	90
Droit.....		
Taxe d'exp <sup>tes</sup> et de factage.		40
<b>Total</b> .....		130

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

TELEGRAPHES ET TÉLÉPHONES

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 432

Montant du mandat...	24	50
Droit.....		
Taxe d'exp <sup>tes</sup> et de factage.		50
<b>Total</b> .....	24	50

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

TELEGRAPHES ET TÉLÉPHONES

72551

CHAUFFAGE CENTRAL  
DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE  
par Chaudières & Fourneaux de cuisine  
*Plans & Devis gratuits sur demande*

FUMISTERIE

ARTICLES DE MÉNAGE  
ET DE CHAUFFAGE

ECLAIRAGE, LUSTRIERIE ELECTRIQUES

PLOMBERIE

INSTALLATION DE FOURNEAUX DE FERMES  
ET DE RESTAURANTS

Chèques Postaux  
989.17.PARIS

72552

Téléphone: 3-80  
Registre du Commerce  
CHARTRES 2337

*E. Martin*  
CONSTRUCTEUR A CHARTRES (Eure-&-Loir)

BUREAUX ET MAGASINS: 24, Rue du Bois Merchain

ATELIERS: 11, Rue du Puits de l'Ours

Chartres, le ..... 1930

Soit: Monsieur Simon Propriétaire  
Bercheris - les - Sieris

1930

Les retards, manquants ou avariés en cours d'expédition ne peuvent nous être imputés; les recours doivent s'exercer contre les transporteurs.  
Mes traites sont payables à Chartres, sans que cela fasse dérogation attributive de juridiction.

Fourni 20	Démonté 1 tube fer caille		
et 21	Remplacé le tube, fait les taraudages et les joints		
	Fourni 0.77 tube de 1/2"	5.25	3.95
	Main 5 œuvres 7 l/2"	4.80	36.00

*Reçu à acquit*  
Chartres le 25 1930  
E. Martin

ENTREPRISE DE MENUISERIE

JUMENTIER-DUGUET

BERCHÈRES-la-MAINGOT

(Eure-et-Loir)

~~R.P. 2888~~

M. Simon 72553

Portes de rue, barrière, chène, montants. Se $\frac{1}{2}$ barreaux de 18 <sup>mm</sup> à tourillons, ferrée de pivots avec boulons.		390.00
Fourni une serrure de 16 <sup>e</sup> avec gache		29.00
Coupage de la porte du garage		10.00
Rebouchage de trous au plâtre non fourni. 3 heures à 2. 6 <sup>h</sup> 9.00		30.00
planches solives-retours de poutre et sur lattage. 3 <sup>e</sup> en plus. en tout. 23. Blanchi, 9.00		46.00
spurs. int. 20 <sup>m</sup>		48.00
Peinture. une couche 6 <sup>m</sup> 3.00		18.00
		<hr/> 927.00











REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 667

Montant du mandat... 10  
Droit... 50  
Taxe d'exp<sup>tes</sup> et de factage...  
TOTAL... 10 50

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

PROVENCE

RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 330

Montant du mandat... 17 50  
Droit... 50  
Taxe d'exp<sup>tes</sup> et de factage...  
TOTAL... 18 50

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 1 870

Montant du mandat... 1 870  
Droit... 50  
Taxe d'exp<sup>tes</sup> et de factage...  
TOTAL... 1 920

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

PROVENCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 689

Montant du mandat... 22 50  
Droit... 50  
Taxe d'exp<sup>tes</sup> et de factage...  
TOTAL... 23 50

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

PROVENCE

72555 P 1. Départements.

N° 2436

COMMUNES, ETC.

Du 3<sup>ème</sup> 1937

REÇU DE M. Swartzhardt

Contributions directes ..	19	
Impôt sur le revenu	19 37	
et autres taxes	19	3
	19	
	19	
	19	
	19	
	19	
	19	
Frais de poursuites .....	19	
Le Percepteur, <i>[Signature]</i>		
La somme de <i>deux francs</i>		
TOTAL .....		2

MARC SCHUCHHALTER 72556

TÉL. : RICHELIEU 88-40

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : TECHNEMA-PARIS

R. C. Seine 460.243

PARIS. LE 11 Fevrier 1931

98, RUE RÉAUMUR

CHANGEMENT D'ADRESSE  
24, Rue Marie-Stuart, 24

Monsieur SCHVARZBART

c/o Mr. Rappoport

Doi'

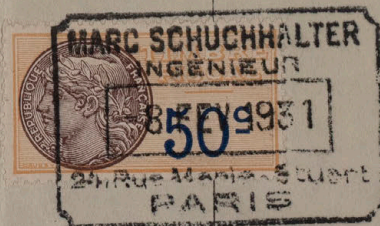
I Appareil de haute fréquence  
IDEAL 5

460.--

solde remise 40 %

184.--

276.--



LÉON J. SCHWOB

ADMINISTRATEUR DE BIENS

L'ÉTUDE EST OUVERTE  
DE 2 A 4 HEURES  
SAUF SAMEDIS ET FÊTES

Tribunal de Commerce de la Seine  
N° d'immatriculation au  
Registre Analytique 19.901

BORDEREAU

Loyer	550	
Charges de Maison	78	
Ordures Ménagères		
Balayage		
Enregistrement	4 90	
Eau Chaude		
Eau Froide		
Impôts Généraux		
Chauffage		
Cimbre	0 50	
Total	630	

N° 18

72557

QUITTANCE DE LOYER

Loyer de Juillet 1932 à Octobre 1932

Le soussigné, Gérant d'une maison sise à Paris  
Rue de Provence

reconnais avoir reçu de Monsieur Samuel  
Schwarzbard la somme  
de Six cent trente francs

pour un terme de loyer et accessoires des lieux qu'il occupe  
dans ladite maison.

Dont quittance sans préjudice du terme courant et  
sous la réserve de tous mes droits.

Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet mil neuf cent trente deux



La présente quittance est  
délivrée sous réserve des  
sommes qui pourraient être  
dûes antérieurement.

*Signature*

72558



Entre les soussignés:

Monsieur SCHWARZBARD, Samuel, Propriétaire à BERCHERES LA MAINGOT (Eure et Loir), d'une part, et  
Monsieur le Docteur SALKIND, Homme de Lettres, demeurant à BERCHERES LA MAINGOT (Eure & Loir) d'autre part;  
Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 1er avril 1931 enregistré, Monsieur SCHWARZBARD a loué à Monsieur le Docteur SALKIND, la maison de campagne dont il est propriétaire, sis à BERCHERES LA MAINGOT (Eure & Loir), commune de BERCHERES LA MAINGOT pour une, deux ou trois années à partir du 1er avril 1931, au choix des parties à la charge de s'en prévenir mutuellement à l'expiration de la première ou deuxième période, six mois à l'avance.

Usant de la faculté résultant de cette stipulation, Monsieur le Docteur SALKIND donne par ces présentes à Monsieur SCHWARZBARD, qui accepte, congé pour le 1er avril 1932, date de l'expiration de la première période du bail précité.

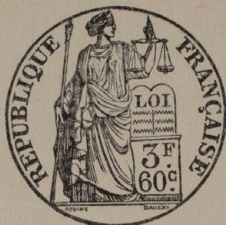
En conséquence, le bail prendra fin dans ces termes et Monsieur SALKIND s'oblige à rendre les locaux dont il jouit à Monsieur SCHWARZBARD à l'époque indiquée, en bon état de réparations locatives, à lui en remettre les clefs et à lui justifier de l'acquit de ses contributions.

Les frais du présent seront à la charge de Monsieur le Docteur SALKIND

Fait en triple exemplaires à BERCHERES LA MAINGOT, le 1er octobre 1931

*Lu et approuvé  
Jm. Salkind*

72559



Entre les soussignés:

Monsieur SCHWARZBARD, Samuel, Propriétaire à BERCHERES LA MAINGOT (Eure et Loir), d'une part, et le Docteurs SALKIND, Homme de lettres, demeurant à BERCHERES LA MAINGOT (Eure et Loir), d'autre part;  
Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 1er avril 1931 enregistré, Monsieur SCHWARZBARD a loué à Monsieur SALKIND la maison de campagne dont il est propriétaire, sis à BERCHERES LA MAINGOT (Eure & Loir), commune de BERCHERES LA MAINGOT, pour une, deux ou trois années à partir du 1er avril 1931 au choix des parties à la charge de s'en prévenir mutuellement à l'expiration de la première ou deuxième période, six mois à l'avance.

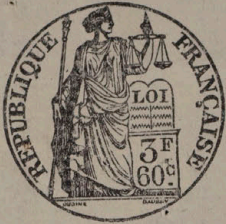
Usant de la faculté résultant de cette stipulation, Monsieur le Docteur Salkind donne par ces présentes à Monsieur SCHWARZBARD, qui accepte, congé pour le 1er avril 1932, date de l'expiration de la première période du bail précité.

En conséquence, le bail prendra fin dans ces termes et Monsieur SALKIND s'oblige à rendre les locaux dont il jouit à Monsieur SCHWARZBARD à l'époque indiquée, en bon état de réparations locatives, à lui en remettre les clefs et à lui justifier de l'acquit de ses contributions.

Les frais du présent seront à la charge de Monsieur le Docteur SALKIND.

Fait en triple exemplaires à BERCHERES LA MAINGOT, le 1er octobre 1931.

*lu et approuvé*  
*J.M. Salkind*



*72560*

72560

EH 62126  
CONTRIBUTIONS  
DIRECTES  
22 DEC 1932  
DIRECTION  
d'EURE et LOIR

**Entre les soussignés:**

Monsieur SCHWARZBARD, Samuel, Propriétaire à BERCHERES LA MAINGOT (Eure et Loir), d'une part, et Monsieur le Docteur SALKIND, Homme de Lettres, demeurant à BERCHERES LA MAINGOT (Eure & Loir) d'autre part. Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 1er avril 1931 enregistré, Monsieur SCHWARZBARD a loué à Monsieur le Docteur SALKIND, la maison de campagne dont il est propriétaire, sis à BERCHERES LA MAINGOT (Eure & Loir), commune de BERCHERES LA MAINGOT pour une, deux ou trois années à partir du 1er avril 1931, au choix des parties à la charge de s'en prévenir mutuellement à l'expiration de la première ou deuxième période, six mois à l'avance.

Usant de la faculté résultant de cette stipulation, Monsieur le Docteur SALKIND donne par ces présentes à Monsieur SCHWARZBARD, qui accepte, congé pour le 1er avril 1932, date de l'expiration de la première période du bail précité.

En conséquence, le bail prendra fin dans ces termes et Monsieur SALKIND s'oblige à rendre les locaux dont il jouit à Monsieur SCHWARZBARD à l'époque indiquée, en bon état de réparations locatives, à lui en remettre les clefs et à lui justifier de l'acquit de ses contributions.

Les frais du présent seront à la charge de Monsieur le Docteur SALKIND.

Fait en triple exemplaires à BERCHERES LA MAINGOT, le 1er octobre 1931

*Lu et approuvé  
Jm. Salkind*

*Lu et approuvé  
S. Schwarzbard*



INCENDIE

# L'EUROPE

Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes et de réassurances contre l'INCENDIE et les ACCIDENTS de toute nature  
au Capital de **DOUZE MILLIONS** de Francs

Siège Social : 50, Boulevard Haussmann — Bureaux : 50-52, Rue d'Amsterdam, PARIS (9<sup>e</sup>)

Reg. du Tribunal de Commerce de la Seine N° 43.824

AGENCE

PARIS

N°

328 16

N° de Police	Échéance	Renseignements divers	Prime nette	Répertoire	Timbre	Enregist <sup>t</sup> 11%	Taxe 20 % sur enreg <sup>t</sup>	Coût Police ou Avenant	TOTAL	NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ
212847	27.11		45 90	5	18 90	6 70			76 50*	MR SCHWARZBARD SIMON BRASSEUR 2 RUE DE PROVENCE PARIS 9 <sup>ème</sup>

*8382*

*72561*

L'Assuré a versé la somme dont détail ci-dessus pour la prime d'assurance du  
pour timbre de quittance à la charge de l'assuré

27 nov 31 au 27 nov 32

Pour acquit:  
Le Directeur,

*Payé  
n° 5196*

TOTAL GÉNÉRAL

*9-12-32*

Vous n'obtiendrez  
**UNE SÉCURITÉ**  
**ABSOLUE**  
Que lorsque vous serez  
**GARANTIS**

par votre police  
**COMPTABILITÉ**  
**QUITTANCES IMPAYÉES**

Quittance entrée  
**9 - DEC 1931**

1<sup>re</sup> lettre du .....  
Lettre recommandée de .....

par une police

**INCENDIE**

contre la PERTE des LOYERS,  
la PRIVATION de JOUISSANCE des  
locaux incendiés et les conséquences du  
**CHOMAGE** après sinistre  
de vos ateliers et magasins.

**VOL**

contre les risques de CAMBRIOLAGE de  
votre APPARTEMENT,  
votre VILLA,  
vos BUREAUX et MAGASINS  
et contre le vol de votre AUTOMOBILE  
et ses ACCESSOIRES.

N<sup>o</sup> 52

דובנאו-פאנד פאר דער יידישער ענציקלאָפּעדיע  
DUBNOW-FONDS für die Jiddische Encyklopaedie  
BERLIN-CHARLOTTENBURG, Uhlandstr. 20/21

Quittung über S. Schwarzbard  
Von Paris, 2, Rue de Provence 2.  
für inveylspedie  
125 francs 72562

empfangen zu haben, bescheinige hiermit

, den 20/5 1932  
S. Shiliscwans

REPUBLICQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 171  
Montant du mandat... 4/50  
Droit de perception...  
L'expéditeur peut indiquer si dessous l'adresse du destinataire.

POSTES  
PARIS-ET-TOURNAI  
FEB. 20 1932  
REG. SUPP

N° 160 Du 21 Mars 1932 C/N°  
COMMUNES, ETG. REÇU DE M. Swartzbard

Contributions directes...	19	
<u>Contribution</u>	19 32	1000
<u>la Haingot</u>	19	
<u>Contribution N° 1</u>	19	
<u>Contribution N° 2</u>	19	
	19	
	19	
	19	
	19	
Frais de poursuites	19	
Le Percepteur, La somme de <u>910 francs</u>		
TOTAL.....		1000

REPUBLICQUE FRANÇAISE.  
Recepisse (1).  
N° 30 de Swartzbard le 20/5 1932  
la somme

ART. 97 MOTIF DE LA PERCEPTION. EXERCICE 32  
Leit 8304

DETAIL DU VISEMENT  
263

TOTAL..... 263

(1) Extrait du registre n° 1108.

NICOLAS ET VICHER

ADMINISTRATEURS D'IMMEUBLES

TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

TÉLÉPH. : 439

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : PARIS 447-48

R. C. VERSAILLES 10525

2, RUE SAINT-LAZARE

VERSAILLES LE 21 JANVIER 1902

72563

Monsieur GORBATY  
1, rue Bodin,  
PARIS (9°)

*Logie 24, rue Laffitte*  
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 courant et nous prenons bonne note de la maison que vous désirez vendre à BERCHERES le MAINGOT.

Ci-joint une feuille de renseignements, à nous retourner remplie et signée pour la régularité du dossier, au bas de laquelle vous trouverez le tarif de nos honoraires, qui sont toujours de 5% sur le montant de la vente.

Aussitôt que vous nous aurez fait retour de cette pièce, nous indiquerons la propriété à ceux de nos clients qu'elle peut intéresser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

*Nicolas*

David Edelberg

56, New Cedar

For Schwarzbar

32. Mr. Al. Ravn (69-)

1500 15000

G. M. S. 10 June

Mr. Al. Ravn  
1500 15000  
G. M. S. 10 June

# CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 408 MILLIONS  
entièrement versés  
Réserves : 300 MILLIONS  
R. C. Lyon B 732

Votre Remise du 18 FEVRIER 1932  
Reçue le 19 FEVRIER 1932

EFFETS sur L'ÉTRANGER  
P. CH.  
N° 72.124302

72564

MONSIEUR SCHWARZBARD  
2 rue de Provence S.C. *Depot*  
Cte N° 251881

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous

**CRÉDITONS**, ce jour

du montant de } PUBLIC NATIONAL BK TRUST CY NEW YORK  
l'effet tiré sur }  
à l'échéance du CHEQUE

MONTANT EN DEVICES	COURS	EN FRANCS	VALEUR
\$ 30.00	2536.125	760.85	
	Frais d'Encaissement :	3.55	
	NET à votre CRÉDIT :	757.30	7 MARS 1932

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations, empressées.  
Paris, le 11 MARS 1932

**ENCAISSÉ** CRÉDIT LYONNAIS  
P. Pon

72565

LAISSEZ-PASSER N° 92

Laissez passer les produits désignés au cadre ci-après.

DEPARTEMENT de <u>Eure-et-Loir</u>	NATURE des PRODUITS EXPÉDIÉS.	NOMBRE	NATURE des COLIS.	CALIBRE ou Poids BRUT.	TARE. — Pour les ESP- RITUEUX : Degré alcoolique.	POIDS NET ou Volume.	QUANTITE TOTALE expédiée. — Volume ou poids.	PRIX DE VENTE. à l'intérieur pour les spécialités phar- macologiques. (Voir au dos.)
SOUS-DIRECTION de <u>Chartres</u>	Vins, ciders, spiritueux, spécialités pharmacologiques, sols, allumettes, bongies, etc.	Jes COLIS.	(Fûts, litres, caisses, flacons, etc.)	Contenance ou volume.				
<i>Cidre quatre vingt litres</i>								

Report en toutes lettres  
du total  
des quantités énoncées ci-dessus.

*Cidre quatre vingt litres*

Expéditeur : M. Dessoir, à Berehies-la-Chapelle

Destinataire : M. Simon, profession de Propriétaire

Commune de Berehies-la-Chapelle

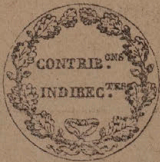
Arrondissement de Chartres, Département de E et L

L'enlèvement aura lieu (2) demain à douze heure \* (3)          minutes

du          et le transport en sera effectué par la voie (4) terre en passant par         

dans le délai de une heure

Voir au verso la déclaration complémentaire.



\* Heure légale.

(1) Usine ou magasin.

(2) Ce jour ou demain.

(3) Le cas échéant, remplacer la traction d'heure par le mot

Précises...

(4) De fer, de terre ou d'eau.

*Berehies-la-Chapelle*  
Signature du Curatiste  
ou du déclarant:

*P. Sedu*

Livre à 50 centimes.

(ANCIEN 3 D.)

(ANCIEN 5 bis.)

Boissons expédiées de chez les fermiers, colons-partiaires et propriétaires récoltants. (Loi du 25 juin 1841, art. 15. — Décret du 17 mars 1852, art. 20. — Loi du 29 décembre 1900, art. 2. — Loi du 15 juillet 1921, art. 3. — Art. 179 du décret de codification du 21 décembre 1926.)

L'expéditeur, M. a déclaré que les boissons énoncées d'autre part proviennent de sa récolte de 193 et qu'elles seront enlevées de (A)

Signature du ruraliste ou du déclarant

(A) Sa cave ou son pressoir.

EXPORTATION DES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES. (ANCIEN 5 s.)

Le transport a été déclaré devoir être effectué: directement par la voie de dans le délai de ou: par l'intermédiaire de M. commissionnaire exportateur chez lequel les marchandises ci-dessus désignées devront être rendues, par voie d dans le délai d et qui indiquera, ci-dessous, la date à laquelle devra avoir lieu l'enlèvement de chez lui à destination de l'étranger ainsi que le délai nécessaire pour cette seconde partie du transport.

Au bureau de ROCHÈRES-LA-MOINGOT (E. & Co) le 193 Le ruraliste,

Je soussigné, commissionnaire exportateur à déclare que les quantités de spécialités pharmaceutiques énoncées au présent laissez-passer seront enlevées de chez moi le 193 à heures minutes, du par voie de destination de l'étranger par (c) pour être exportées dans le délai de A, le 193

Signature

(c) Port d'embarquement ou point de sortie.

SELS. (ANCIEN 37 SELS.)

L'expéditeur a justifié que le droit sur les matières énoncées d'autre part a été acquitté suivant congé N° du bureau d en date du lequel a été déposé dans ce bureau. Ledit sel devra être sorti du rayon de 15 kilomètres des fabriques ou sources et puits d'eau salée, des raffineries salpêtrières ou fabriques de produits chimiques dans lequel est situé le domicile du déclarant, ou être rendu à destination, si le chargement est pour l'intérieur de ce rayon, dans un délai de heure (1), en passant par et en suivant la route ordinaire, sans pouvoir s'en écarter; le tout sous les peines portées par les lois et règlements.

A, le 193

(1) Moyen de transport.

Vu à le 193

Vu à le 193



ACHAT, VENTE  
& ÉCHANGE  
DE PROPRIÉTÉS EN TOUS GENRES

VILLAS, MAISONS de CAMPAGNE  
FERMES & CHATEAUX

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Bureaux fermés tous les Dimanches et Jours Fériés sauf sur rendez-vous



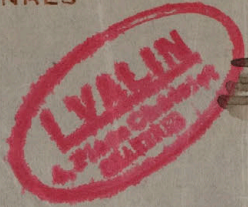
72566

Compte Chèques Postaux  
PARIS N° 476.78

R. C. Chartres : 2.243

R. C. CHARTRES 6.844

Indicateur Beauceron



A. GUILLEMIN

DIRECTEUR

TÉLÉPHONE 1-53

19, Avenue Jean de Beauce

Chartres, le 19/12/32/

Monsieur SIMON  
2. RUE DE PROVENCE.  
PARIS.

Monsieur,

J'apprends par Monsieur DAVID, représentant en vins qui avait eu le plaisir de faire votre connaissance, que vous seriez peut-être vendeur de votre propriété de BERCHERES LA MAINGOT.

Je me permets donc de venir, vous demander si vous voudriez m'en confier la vente, ayant actuellement plusieurs demandes très sérieuses de propriétés similaires à la vôtre.

D'après les quelques renseignements que j'ai eu, cette propriété serait susceptible d'intéresser un de mes clients qui doit justement venir jeudi prochain me voir. Je pourrais si vous m'y autorisez lui présenter la vôtre. Veuillez donc être assez aimable pour me dire à qui je dois m'adresser pour visiter et me retourner la feuille ci-jointe remplie exactement.

Comme d'usage pour mes honoraires, je vous demanderai une commission de (5%) ~~CM~~ pour cent, étant bien entendu que vous ne me devrez absolument rien en quoi que ce soit si votre maison n'est pas vendue par moi intermédiaire ou sur mes indications.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

*Lyalin*

N. B. — Toutes les indications sont absolument confidentielles et personnelles, la divulgation rend son auteur responsable de la commission.  
Les Candidats par le fait de la mise en rapport avec les vendeurs décharge L'INDICATEUR de tous les renseignements fournis par lui.

II

prévus.

LOYER

En outre, cette location est faite moyennant le loyer annuel de DEUX MILLE QUATRE CENTS Francs (2.400) payable d'avance en quatre termes égaux aux époques d'usage, pour le premier paiement avoir lieu le 15 Janvier 1933.

A défaut de paiement d'un terme du loyer ou de l'inexécution de l'une des clauses et conditions de la présente location, et huit jours après une mise en demeure, par lettre recommandée, demeurée infructueuse, la présente location sera résiliée de plein droit, si bon semble au bailleur. Au cas où le bailleur refusait de quitter les lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une simple ordonnance de référé.

Fait triple à Berchères-La-Maingot, le douze Janvier mil neuf cent trente cinq

72567

LÉON J. SCHWOB

ADMINISTRATEUR DE BIENS

L'ÉTUDE EST OUVERTE  
DE 2 A 4 HEURES  
SAUF SAMEDIS ET FÊTES

Tribunal de Commerce de la Seine  
N° d'immatriculation au  
Registre Analytique 19.901

BORDEREAU

Loyer	550	00	00
Charges de Maison	25	00	00
Ordures Ménagères			
Balayage			
Enregistrement			
Eau Chaude			
Eau Froide			
Impôts Généraux			
Chauffage			
Rapport Enregistré	0	50	00
Cimbre	0	75	00
<b>Total</b>	<b>625</b>	<b>25</b>	<b>00</b>

N° 18

QUITTANCE DE LOYER

72568

Termes de Juillet 1933.  
Loyer de Juillet 1933 à Octobre 1933.

Je soussigné, Gérant d'une maison sise à Paris  
N. rue de Provence  
reconnais avoir reçu de Monsieur Samuel Schwartzbard.

la somme  
de ~~Dix cent trente et un francs, 25 et~~

pour un terme de loyer et accessoires des lieux qu'il occupe  
dans ladite maison.

Dont quittance sans préjudice du terme courant et  
sous la réserve de tous mes droits.

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet mil neuf cent trente trois.



La présente quittance est  
délivrée sous réserve des  
sommes qui pourraient être  
dûes antérieurement.

*Samuel Schwartzbard*

RÉGIE  
DU  
Syndicat Électrique Intercommunal  
DU PAYS CHARTRE  
CHARTRES

M. Schwarzbard  
72569  
~~André C. Forget~~

CAISSE  
18, Rue du Cardinal-Pie

Taxes et Produits recouvrables  
comme en matières de Contributions directes

CHÈQUES POSTAUX  
PARIS C/C 114-11

**SOMMATION SANS FRAIS**

(Lois des 15 mai 1818, art. 51, et 18 juillet 1911, art. 21)

Vous êtes invité à verser, sans retard, à mon compte de chèques postaux, les sommes exigibles sur les produits recouvrables, comme en matière de contributions directes, indiquées dans le tableau ci-dessous.

Faute de paiement dans le délai de huit jours, le recouvrement sera poursuivi par les voies de droit et le **courant coupé**.

Chartres, le 11 Mars 1931

LE RECEVEUR,

A. FORGET.

IMPRIMERIE M. MARCHAND - CHARTRES - 1-34 - 5 000 ex. - 7365.

ETAT N°	DÉTAIL DES SOMMES DUES		OBSERVATIONS
	Frais de police .....		
	Consommation	8 30	
	TOTAL . . . . .		



2 rue de Provence  
Paris 9<sup>e</sup>

Cooper & Pharmacies  
24 rue Amelot

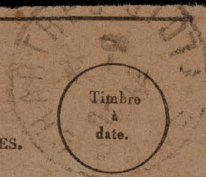


*[Faint, illegible text and markings on the envelope flap, possibly including a return address or recipient details.]*

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION.

D'UN POSTE RADIOÉLECTRIQUE PRIVÉ DE LA .....° CATÉGORIE (1) SERVANT UNIQUEMENT  
À LA RÉCEPTION DE SIGNAUX OU DE COMMUNICATIONS N'AYANT PAS LE CARACTÈRE DE CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES.

(Article 109 de la loi du 31 mai 1933.)



Nom, prénoms et profession : J. L. Wanzbars Samuel

Lieu et date de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : Roches la Maurie

Emplacement du poste : .....

A ..... , le 26 / 9 19 .....

L. Receveur

(1) Indiquer la catégorie en toutes lettres.

72570

DEMANDE DE RÉSILIATION.

Je, soussigné (nom, prénoms, profession) .....

Lieu et date de naissance : .....

Adresse : .....

déclare ne plus être en possession du poste récepteur de radiodiffusion de .....° catégorie qui était installé :

(1) à mon domicile.

(1) à ..... rue ..... n° .....

A ..... le ..... 19 .....

Le Déclarant,

(1) Biffer les indications inutiles.

RÉCÉPISSÉ D'UNE DEMANDE DE RÉSILIATION

D'UN POSTE RÉCEPTEUR DE RADIODIFFUSION PRIVÉ DE LA .....° CATÉGORIE.

Nom, prénoms et profession : .....

Lieu et date de naissance : .....

Adresse : .....

ancien emplacement du poste : .....  
à domicile.

à ..... rue ..... n° .....

A ..... le ..... 19 .....

L..... Receveur.....









CHAUFFAGE CENTRAL

DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE

PAR CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX DE CUISINE

Plans et Devis gratuits sur demande

FUMISTERIE

ARTICLES DE MÉNAGE

ET DE CHAUFFAGE

ÉCLAIRAGE & LUSTRIERIE ÉLECTRIQUES

PLOMBERIE

FOURNITURES & INSTALLATIONS

SANITAIRES



CHÈQUES POSTAUX  
989-17 - PARIS

TÉLÉPHONE 3-80  
REGISTRE DU COMMERCE  
CHARTRES 2337

# E. MARTIN

Constructeur à CHARTRES (Eure-et-Loir)

Bureaux et Magasins : 24, Rue du Bois-Merrain

Ateliers et Magasin d'Exposition : 37, Rue des Bouchers

72573

Chartres, le

193

*Reçu de Monsieur Simon & Bescheux  
La Manigot - La somme de cent francs*



Les travaux sont exécutés aux conditions de la série, ville de Chartres. Mes factures sont payables à Chartres. En cas de contestation les tribunaux de Chartres seront seuls compétents.

RÉGIE IN

N° 2910

RÉGIE INTERCOMMUNALE D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CHARTRAIN

Article  
du rôle.

Du 25 OCT. 1934

Reçu de M Schwarzbaum 72574

la somme de sept cent soixante et quatre

Juillet et Août

DONT QUITTANCE.

Le Caissier de la Régie,

Timbre.

TOTAL . . . . .

760

**NICOLAS ET VICHER**

ADMINISTRATEURS D'IMMEUBLES

TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

TÉLÉPH. : 439

SERVICE DES GÉRANCES - TÉL. 19-85

CH. POSTAUX : PARIS 447-48

R. C. VERSAILLES 10525

2, RUE SAINT-LAZARE

VERSAILLES, LE 29 OCTOBRE 1934

Monsieur S I M O N,  
2, rue de Provence  
PARIS

72575

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons indiqué, ces temps derniers, votre propriété de BERCHÈRES-le-MAINGOT à plusieurs amateurs et, en particulier, à Monsieur de FRYDEAU.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

*J. M. Nicolas*  
*JN*

SCHWARTZBARD, Samuel, déclaration de la Compagnie

Paris, le 29 Novembre 1934

Assureur-Conseil

2, Rue de Provence, 2

PARIS

Monsieur Pierre LECUCQ, Assureur

Propriétaire

72576

CLEVILLIERS

(Eure et Loir)

à

BERCHERES LA MAINGOT

Police numéro 212.592 - Incendie -

Monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 26 novembre, concernant mon sinistre dans ma propriété à Berchères la Maingot.

N'habitant ma propriété que l'été, l'hiver je séjourne à Paris, je vous prierais, si vous désirez voir le sinistre, de me fixer le jour où vous serez à Berchères, et je viendrai spécialement de Paris.

Toutefois si vous voulez avoir des détails précis au sujet de mon compteur d'électricité, vous pouvez vous adresser à la Régie de Chartres où le rapport a été déposé par le contrôleur de la Compagnie.

Je vous rappelle que mon compteur avait été emporté par le mécanicien pour la réparation, et qu'il m'a été rapporté après déclaration de la Compagnie disant que celui-ci était irréparable. Il est donc en ma possession, inutilisable. La Compagnie m'a installé un compteur provisoire. Je vous envoie le reçu de la Cie pour la somme de fs: 265, que j'avais payée pour mon compteur.

Quant à la sonnette elle n'est pas encore réparée, mais je vous envoie la note de l'électricien lors de son installation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Annexes; deux pièces.

LÉON J. SCHWOB

ADMINISTRATEUR DE BIENS

L'ÉTUDE EST OUVERTE  
DE 2 A 4 HEURES  
SAUF SAMEDIS ET FÊTES

Tribunal de Commerce de la Seine  
N° d'immatriculation au  
Registre Analytique 19.901

BORDEREAU

Loyer	550	-
Charges de Maison	75	-
Ordures Ménagères		
Balayage		
Enregistrement	5	-
Eau		
Chau		
Froide		
Impôts Généraux		
Chauffage		
Timbre	0	75
Total	630	75

N° 18

# QUITTANCE DE LOYER

Terme de Janvier 1935

Loyer de Janvier 1935 à Avril 1935

72577

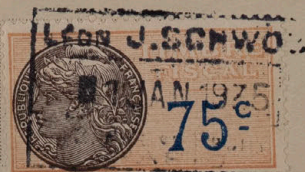
Je soussigné, Gérant d'une maison sise à Paris,  
2, rue de Provence

reconnais avoir reçu de Monsieur Samuel  
Schwartzbard la somme  
de ~~Six cent trente francs 75 /ms~~

pour un terme de loyer et accessoires des lieux qu'il occupe  
dans ladite maison.

Dont quittance sans préjudice du terme courant et  
sous la réserve de tous mes droits.

Paris, le 1<sup>er</sup> Janvier mil neuf cent trente cinq



La présente quittance est  
délivrée sous réserve des  
sommes qui pourraient être  
dûes antérieurement

**COMPTEURS**



# C<sup>IE</sup> CONTINENTALE

POUR LA FABRICATION DES  
**COMPTEURS & AUTRES APPAREILS**

Ancienne Maison J. Brunt et C<sup>IE</sup>

capital 12.500.000 ff

capital 10.000.000 ff

SIÈGE SOCIAL :

**17, Rue d'Astorg, PARIS 8<sup>e</sup>**

anci<sup>en</sup> 9, Rue Pérelle

INSTALLATION D'USINES A GAZ  
ET DE  
MANUTENTION MÉCANIQUE  
BREVETS DE BROUWER

Téléph. ANJOU 05-30.05-31  
05-32.05-33  
Ad. Télégr. CONTIBRUNT-123-PARIS  
Chèques Postaux PARIS 503.82  
R.C. Seine N° 317.30

Usine à Colombes

432, Rue de Rueil - Tél. CHARLEBOURG 206  
(Gare de la Garenne Bezon)

**Succursales et Filiales**

BORDEAUX - LILLE - LYON - MARSEILLE  
BRUXELLES - LA HAYE  
MILAN - NAPLES - ROME

Paris, le 22 Janvier 1935

Monsieur SCHWARZBARD

72578 2 rue de Provence

PARIS - 9<sup>e</sup>.

DEVIS N° 9774 Objet: électricité compteurs  
SV/JN

MARTINET & FENRENBACH, PARIS

Designations	Prix unitaires	Prix globaux
Réparation du compteur M.4. 10 ampères 110/125 volts, 50 périodes, 2 fils, n° 1.225.825 Prix.....	33,--	
( TRENTE TROIS Frs. )		
Nous attendons, pour exécuter ce tra- vail, votre acceptation du présent devis.		

Conditions générales au verso

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Généralités :

Les engagements pris par nos agents ou employés ne deviennent définitifs qu'après confirmation de notre part.

Le délai d'option est indiqué au devis ; dans le cas contraire, il est de deux semaines.

La fourniture comprendra uniquement les appareils spécifiés au devis et l'acceptation de l'offre implique pour le Client l'acceptation des conditions ci-dessous.

### Expéditions :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif ; ils s'entendent " départ en nos usines " et prennent date du jour de la réception de la commande ferme et définitive.

La livraison est toujours réputée effectuée dans les ateliers ou magasins du vendeur, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée, et d'exercer s'il y a lieu, son recours contre les transporteurs.

L'expédition franco en gare de l'acheteur ne comporte pas dérogation aux stipulations précédentes, elle doit s'entendre seulement comme une concession sur les prix, sans déplacement de responsabilité.

### Paiements :

Les paiements sont faits au domicile du vendeur, par chèques, virements ou traites acceptées, suivant conditions indiquées aux devis. Le fait de tirer traite sur l'acheteur n'apporte aucune dérogation à la fixation du lieu de paiement.

### Garanties :

Le vendeur garantit le matériel construit par lui, contre tout défaut de matière ou vice de construction, pendant un an à dater de l'expédition ou de la réception en usine.

La garantie est limitée au remplacement des marchandises qui nous seront retournées ou à la reprise pure et simple, sans indemnité, des pièces jugées ou reconnues défectueuses pour défaut de matière ou de main-d'œuvre.

La garantie ne s'applique pas aux remplacements, ni aux réparations qui résulteraient de l'usure normale des appareils, de détériorations ou accidents provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien, et d'utilisation défectueuse des appareils.

La réparation ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.

Cette garantie ne peut, en aucun cas, engager notre responsabilité, ni donner lieu, pour quelque cause que ce soit, à l'indemnité ou dommages-intérêts.

### Montage et Essais :

Les essais et réceptions des appareils sont toujours faits en atelier.

A la demande de l'acheteur, pour des appareils spéciaux le montage du matériel pourra être fait sur place sous le contrôle du délégué du vendeur : Ingénieur, ou Chef-monteur. Sauf stipulations contraires, nettement spécifiées au devis, le montage est limité à la fourniture du délégué ci-dessus ; c'est à l'acheteur qu'incombe le soin de fournir, en temps utile, tous aides, moyens et accessoires nécessaires.

Dans le cas où le prix porté au devis s'entend " Appareils rendus montés ", les essais pourront exceptionnellement être effectués sur place : dans ce cas, ils ont lieu contradictoirement, aussitôt l'achèvement du montage.

### Juridiction :

Toutes contestations éventuelles seront portées devant les Tribunaux de la Seine, qui seront en tous cas, seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

### Acceptation :

Tout client qui remet une commande à la société accepte implicitement les conditions ci-dessus : de ce fait, il renonce à se prévaloir des clauses de style portées sur ses imprimés commerciaux.



**CONTRIBUTIONS DIRECTES.**

DÉPARTEMENT  
**DE LA SEINE.**  
(1<sup>re</sup> DIRECTION).

DIVISION DE CONTRÔLE

d. H 8<sup>e</sup>

COMMUNE

17<sup>e</sup> Montmartre Cadet

N<sup>o</sup> 175  
du registre des réclamations  
de 1934

Référence de classement n<sup>o</sup> 0/34

**DÉGREVEMENTS ACCORDÉS**

ARTICLE du RÔLE. 1	NATURE DE LA CONTRIBUTION 2	DÉGREVE- MENT accordé. 3	
		fr.	c.
	Contribution foncière } des propriétés bâties..... des propriétés non bâties.		
	Impôt } sur les bénéfices industriels et commerciaux..... sur les bénéfices de l'exploitation agricole..... sur les traitements publics et privés..... sur les bénéfices des professions non commerciales..... général sur le revenu.		
	Taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.....		
	Taxe d'apprentissage.....		
	Impositions locales* perçues au titre des contributions } personnelle-mobilière.. des patentes.	109	74
	Impositions pour frais de heures et de chambres de commerce.....	99	8
	Contribution sur les voitures, chevaux, etc.....		
	Taxe sur les chiens.....		
	Frais de timbre et d'enregistrement.....		

1934 28032

72579

N<sup>o</sup> 514.  
(Nov. 1931.)

Admission partielle, par le Directeur,  
d'une demande en décharge  
ou réduction.

Monsieur Schwartzbard

2 Rue de Provence

à Paris 9<sup>e</sup>

A Paris, le 24 JAN 1935 193

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, statuant sur la réclamation visée ci-contre, j'ai, par une décision du 20 novembre 1934 19....., prononcé les dégrèvements détaillés en marge et rejeté le surplus de votre demande.

Cette décision est basée sur les motifs suivants :

Il a été reconnu que vous exercez encore en 1934 la profession d'agent d'assurances, mais qu'il s'agit d'un avis ultérieur de votre agent en emploi votre imposition à la patente est réduite aux droits

Le percepteur de votre résidence pourra vous rembourser tout ou partie de la somme allouée en dégrèvement si vous avez soldé l'imposition dont il s'agit et si vous n'êtes redevable d'aucune somme sur les rôles actuellement émis. Un avis ultérieur du percepteur vous convoquera à cet effet, s'il y a lieu.

Si vous entendez porter le litige devant le Conseil de préfecture, vous devrez faire parvenir, au Greffe départemental de ce Conseil « Greffe du Conseil de Préfecture, 1, boulevard du Palais, Paris (4<sup>e</sup>) ; bureaux ouverts de 12 heures à 16 heures », dans le délai d'un mois, à partir de la réception de la présente lettre, une demande qui devra être accompagnée du présent avis et des pièces que vous aviez produites à l'appui de votre réclamation, pièces que je vous renvoie sous ce pli (1).

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur des Contributions directes,  
G. DERUELLE.

(1) Cette demande devra être rédigée sur papier timbré à moins qu'elle concerne uniquement la taxe des prestations.

de la 7<sup>e</sup> classe du tableau A.

Samuel SCWARZBARD  
2, Rue de Provence.

Paris, le 26 Février 1935

PARIS

PROPRIETAIRE à

BERCHERES-LA-MAINGOT

REGIE de l'ELECTRICITE de CHARTRES

28, Rue d'Amilly.

CHARTRES (Eure et Loir)

72580

Monsieur le Directeur,

A mon dernier passage à Chartres, il y a une dizaine de jours, je suis venu à vos bureaux pour vous demander d'arrêter le compte de mon électricité, étant donné que j'ai loué ma maison qui se trouve à Berchères-La-Maingot depuis le mois de janvier 1935. Vous m'avez alors promis, après avoir pris note, d'agir immédiatement.

J'avais donc laissé la clé de mon compteur à M. POUJET, mon voisin à Berchères-La-Maingot, au cas où l'Inspecteur serait passer pour transférer le contrat au nom de mon locataire. Mais jusqu'à présent vous n'avez envoyé personne.

Je vous prie donc de faire le nécessaire au plus tôt, car je  
dégage toute responsabilité de ma part.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

P.S - La clé se trouve toujours chez M. POUJET à Berchères-La-Maingot.

Docteur M. Ferrari

Paris, le

1 Avril

1935.

Chimiste Microbiologiste E.P.C.  
Licencié es sciences.

1, Rue Lavoisier

près la Gare St-Lazare

PARIS (VIII<sup>e</sup>)

N° 30231

Monsieur SIMONUROLOGIE  
COPROLOGIE  
BACTÉRIOLOGIE  
HÉMATOLOGIE  
HISTOPATHOLOGIE  
SÉRO RÉACTIONS

72581

CYTOBACTÉRIOLOGIE URINAIRE

L'échantillon d'urine de miction, prélevé après lavage aseptique du méat et émission d'un premier jet important, est à peine louche, de réaction acide. Son culot de centrifugation immédiate est peu important, semi-opaque. On y aperçoit par examens microscopiques:

A-AU POINT DE VUE DES GROS ÉLÉMENTS (en Lugol; Giemsa)

- 1° des pyocytes assez peu nombreux isolés ou rarement en petits amas
- 2° de rares cellules vésicales superficielles isolées
- 3° du mucus granuleux abondant

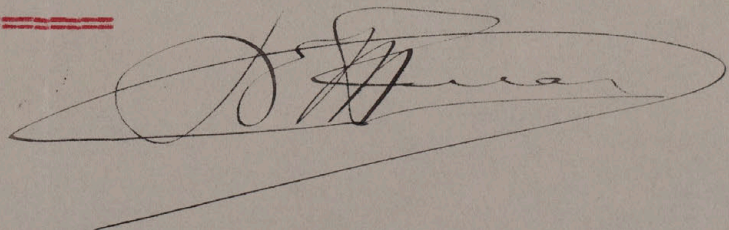
B-AU POINT DE VUE BACTÉRIOLOGIQUE (Giemsa; Gram)

aucune forme microbienne.

CULTURES & IDENTIFICATION

La recherche du groupe Coli par repiquage précoce en eau peptonée, d'un ensemencement de l'urine en eau peptonée phéniquée a conduit à un résultat négatif.

Sur les milieux usuels on obtient une culture de

SYNOCOQUE


Docteur M. Ferrari

Paris, le 1 Avril

1935.

Chimiste Microbiologiste E.P.C.  
Licencié es-sciences.

1, Rue Lavoisier

près la Gare St-Lazare

PARIS (VIII<sup>e</sup>)

UROLOGIE  
COPROLOGIE  
BACTÉRIOLOGIE  
HÉMATOLOGIE  
HISTOPATHOLOGIE  
SÉRO RÉACTIONS

N° 30229  
30230

72582

Monsieur SIMON

S P E R M E

Liquide macroscopiquement homogène. On y aperçoit par examens microscopiques:

A-AU POINT DE VUE CYTOLOGIQUE (A l'état vivant; Giemsa)

- 1° des spermatozoïdes mobiles en nombre normal
- 2° des pyocytes assez nombreux isolés ou en petits amas

B-AU POINT DE VUE BACTÉRIOLOGIQUE (Giemsa; Gram)

aucune forme microbienne.

CULTURES...Elles permettent d'y identifier:

GONOCOQUE (Culture appréciable)

SYNOCOQUE

S E C R E T I O N S   A U   M É A T

4 heures après la miction, on amène au méat, par expression urétrale, un très léger suintement qui contient:

A.....

- 1° d'assez nombreux pyocytes
- 2° de nombreuses cellules urétrales pavimenteuses
- 3° du mucus hyalin

B.....

aucune forme microbienne visible.



MJ/HV.

LÉON J. SCHWOB  
ADMINISTRATEUR DE BIENS  
2, RUE DE PRONY  
TÉLÉPHONE  
CARNOT 04-70 (3 LIGNES)  
de 2h à 4h  
SAUF SAMEDIS ET FÊTES  
R.C. SEINE N° 19.901

2 PROVENCE

SERVICE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Paris, le 3 Mai 1935.

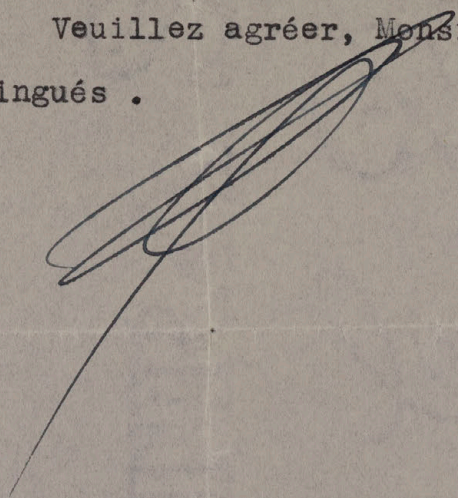
Monsieur S. SCHWARZBARD.,  
2, rue de Provence,  
PARIS.

72586

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 29 Avril, je vous avise que je transmets votre réclamation à MM. MARTEROY & BONNEL et vous tiendrai au courant de ce qui aura été décidé .

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués .



DS/TF

LÉON J. SCHWOB  
ADMINISTRATEUR DE BIENS  
2, RUE DE PRONY  
TÉLÉPHONE  
CARNOT 04-70 (3 LIGNES)  
de 2h à 4h  
SAUF SAMEDIS ET FÊTES  
R.C. SEINE N° 19.904

PARIS, le 11 Mai 1935

Monsieur SCHWARTZBARD  
2, rue de Provence, 2  
PARIS

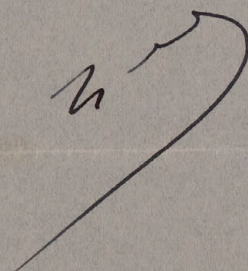
2, PROVENCE

72587

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre  
congé pour le terme de Juillet prochain du logement que vous  
occupez dans l'immeuble sus-désigné, date pour laquelle je  
pourrai en disposer.

Je vous confirme mon accord à ce sujet, et vous  
prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distin-  
gués.





COMPAGNIE PARISIENNE  
DE  
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
23, Rue de Vienne, 23  
PARIS

Paris, le 29 JUIN 1935

72588

Section Barbès

M

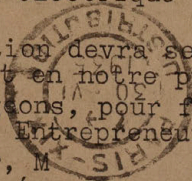
Nous avons l'honneur de vous informer que nous  
procéderons le 2 JULI 1935, à 11<sup>h</sup> heures,  
sauf avis contraire de votre part, à la vérification de  
votre installation électrique (Art. IV de la Police  
d'abonnement).

Cette installation devra se trouver en état de fonc-  
tionner normalement en notre présence.

Nous vous engageons, pour faciliter cette opération,  
à demander à votre Entrepreneur d'y assister.

Veuillez agréer, M., l'assurance de nos  
sentiments distingués.

HERMIEU-PARIS



*Da*

Tél.: Botz. 71-42, 71-43

COMPAGNIE PARISIENNE  
DE  
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
R. C. Seine 105 670

Section Barbès  
70. boulevard Barbès  
PARIS



CARTE POSTALE



Monsieur SCHWARTZBAUD Samuel  
60, avenue Simon Bolivar Paris 13

485/22

Clévilliers, le 20 Décembre 1935



72589

Monsieur SCHWARTZBARD  
60 Avenue Simon Bolivar  
PARIS

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous accuser réception de votre lettre du 10 Décembre 1935 par laquelle vous m'indiquez qu'il vous est dû pour votre sinistre de Berchères-la-Maingot une somme de 59 Fr 50, soit 33 Fr pour la réparation du compteur et 26 Fr 50 pour la réparation de la sonnette.

Je suis autorisé à vous régler cette somme. Comme vous restez nous devoir pour 1935 votre quittance qui se monte à 41 Fr 25, je vous prie de trouver ici cette quittance et la complément en un mandat poste de 18 Fr 25.

Vous seriez bien aimable de me retourner par un prochain courrier et dans l'enveloppe timbrée à mon adresse, ci-jointe, le reçu de votre indemnité de sinistre acquitté par vous.

Avec mes remerciements anticipés je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "F. Lecoco". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish extending to the right.

# AVERTISSEMENT

délivré par le Directeur des Contributions directes pour l'acquit des cotisations de l'année 1938.

## Département d'Eure-et-Loir.

Commune de Berchères-la-Mainiot

M. Schwarzbard Perida Samuel  
Duc de Provence  
 à Paris 9ème  
Berchères-la-Mainiot

Article 500 du rôle général

mis en recouvrement le 30 AVR 1938

Indications détaillées relatives à la patente.

1° Profession et droit fixe

2° Droit proportionnel

Au ..... sur une valeur locative de ..... francs.

Au ..... sur une valeur locative de ..... francs.

Voir les indications portées au verso et notamment :

— l'adresse et les jours de réception du Contrôleur, les conditions et délais de réclamation;

— l'adresse, les jours de recette et le numéro du compte de chèques postaux du Percepteur, les dates d'échéance et les modes de paiement

### ANCIENNES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES ASSIMILÉES.

ELEMENTS D'IMPOSITION		NATURE	MONTANT		RÉPARTITION		
DES CONTRIBUTIONS ET TAXES DÉSIGNÉES CI-CONTRE (COL. 3).			DES COTISATIONS.		du montant des cotisations INSCRITES DANS LA COLONNE 5 ci-dessus :		
BASES D'IMPOSITION	TAUX OU CENTIMES-LE-FRANC	DES CONTRIBUTIONS ET TAXES	Impôts perçus au profit de l'Etat.	Impôts perçus au profit des collectivités locales.	1° le département et les chambres d'agriculture (a) et de commerce (b)	2° la commune.	
1	2	3	4	5	6	7	
			francs	francs	francs	francs	
Le montant de chaque cotisation s'obtient en multipliant la base d'imposition par le taux ou centime-le-franc correspondant et en arrondissant au franc le plus voisin le produit ainsi déterminé		Contribution foncière des propriétés bâties:					
Revenu	137 francs	Principal	16				
	12 %	Centimes additionnels		76	50	36	
	11 c. 4	Taxe sur le revenu net des propriétés bâties	72590				
Revenu	19 francs	Contribution foncière des propriétés non bâties :					
	12 %	Principal	1				
	(Chiffre obtenu en majorant de 50% le montant du revenu qui figure actuellement sur les matrices cadastrales (Code général des impôts directs n° 100).)	Impôt brut					
	(Pour les réductions voir au verso)	Réduction (propriét. exploitants)					
	58 c. 0	Centimes additionnels		7	5	2	
		Taxe sur le revenu net des propriétés non bâties					
Revenu des propriétés bâties	francs	Taxe des biens de mainmorte					
Revenu des propriétés non bâties	francs	Contribution mobilière		185	122	63	
Loyer matriciel	30 francs	Taxe d'habitation					
Valeur locative	francs	Contribution des patentes					
Anciens droits	francs	Contribution pour frais de chambres et bourses de commerce					
Anciens droits de patente	c.	Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels					
Valeur locative	francs	Taxe vicinale					
Revenu servant de base à la contrib. foncière des P.B.	2 c. 52	sur la contribution foncière des propriétés bâties		18			
Revenu servant de base à la contrib. foncière des P.N.B.	2 c. 94	sur la contribution foncière des propriétés non bâties		1		42	
Loyer matriciel servant de base à la contrib. mobilière	96 c. 7	sur la contribution mobilière		89			
Anciens droits servant de base à la contrib. des patentes	c.	sur la contribution des patentes					
Nombre d'éléments déclarés		Taxe sur les chiens					
chiens de 1 <sup>re</sup> catégorie	chiens de 2 <sup>e</sup> catégorie	Taxe sur les voitures, chevaux, mules et mulets					
Taxe entière	voit. à 4 roues, voit. à 2 roues, chev., etc.	Taxe sur les domestiques, précepteurs, préceptrices et gouvernantes					
Demi-taxe	voit. à 4 roues, voit. à 2 roues, chev., etc.	Taxe sur les instruments de musique à clavier					
dom. féminins, dom. masculins, précepteurs, etc.							
Tarif simple	pianos droits ou harmon., autres instruments						
Tarif double	pianos droits, autres pianos						
			17	310	177	133	
		<b>SOMME A PAYER...</b>	327	francs			

Pour éviter les erreurs et les pertes de temps, rapporter le présent avertissement en venant payer.

## A. — Établissement de l'impôt.

Division de contrôle.  
adresse, jours et heures de réception.

Pour obtenir  
des renseignements  
sur l'établissement  
des impositions,  
s'adresser au  
CONTROLEUR.

**CONTROLE DE LA LOUPE**  
**20, Rue Saint-Brice, 20**  
**CHARTRES**  
Le Contrôleur reçoit  
le samedi de 9 h. 30 à 11 h. 30  
et de 14 h. à 16 h.

## RÉCLAMATIONS.

Formes et délais à observer.

(Code général des impôts directs, art. 360 à 365, 378, 384 et 385.)

Dans la généralité des cas, la réclamation doit être produite avant l'expiration du troisième mois suivant celui au cours duquel le rôle a été mis en recouvrement (voir au recto du présent avertissement la date de mise en recouvrement du rôle).

Elle doit indiquer les impôts qu'elle concerne et les motifs sur lesquels elle s'appuie. Elle doit être accompagnée de l'avertissement ou d'un extrait de rôle délivré par le Percepteur ou, à défaut, contenir l'indication de l'article et du numéro du rôle.

Si l'on désire surseoir, moyennant garanties, au paiement des sommes contestées, la réclamation doit le faire connaître et préciser le montant ou tout au moins les bases du dégrèvement demandé.

Les réclamations doivent être adressées au **Directeur des Contributions directes à CHARTRES**, rue Saint-Pierre, n° 9.

NOTA — Jusqu'à l'expiration du mois qui suit celui de la mise en recouvrement du rôle, le contribuable peut présenter sa demande en décharge ou réduction, sans frais ni formalités, sous forme de déclaration reçue à la mairie du lieu de l'imposition. L'avertissement ou un extrait du rôle doit être annexé à cette déclaration. (Code général des impôts directs, art. 359.)

## B. — Paiement de l'impôt.

Adresse, jours de recette,  
numéro du compte de chèques postaux

Pour acquitter  
le montant de l'impôt,  
s'adresser au  
PERCEPTEUR.

**PERCEPTION**  
**de BAILLEAU-L'ÉVÊQUE**  
64, Rue Chanzy à CHARTRES  
C. C. PARIS N° 10470

JEUDI ET SAMEDI

## ÉCHÉANCES.

(Code général des impôts directs, art. 383.)

SI LA MISE EN RECouvreMENT DU RÔLE

(voir au recto du présent avertissement) A EU LIEU :

Avant le 1 <sup>er</sup> mai 1938 . . . . .	L'IMPÔT EST EXIGIBLE :	En deux fractions égales payables : la 1 <sup>re</sup> , le 30 avril 1938, la 2 <sup>e</sup> , le 31 octobre 1938.
Entre le 1 <sup>er</sup> mai et le 31 juillet 1938.		En deux fractions égales payables : la 1 <sup>re</sup> , dès la mise en recouvrement; la 2 <sup>e</sup> , le 31 octobre 1938.
Entre le 1 <sup>er</sup> août et le 30 sept. 1938.		En deux fractions égales payables : la 1 <sup>re</sup> , un mois après la mise en recouvrement; la 2 <sup>e</sup> , le 31 octobre 1938.
Après le 30 Septembre 1938 . . .		En totalité, dans le mois qui suit la mise en recouvrement du rôle.

ENTRAÎNENT EXIGIBILITÉ IMMÉDIATE DE LA TOTALITÉ DE L'IMPÔT :

1° le non-paiement de la 1<sup>re</sup> moitié le 31 juillet 1938, si le rôle a été mis en recouvrement avant le 1<sup>er</sup> août 1938, et dans le mois qui suit la mise en recouvrement du rôle, si le rôle a été mis en recouvrement après le 31 juillet 1938;

2° le déménagement hors du ressort de la perception, la vente volontaire ou forcée.

## MODES DE PAIEMENT.

1° A la caisse du PERCEPTEUR, par VERSEMENTS en numéraire

MANDAT-CONTRIBUTION (formule bleue), émis dans tous les bureaux de poste ou par l'intermédiaire du facteur

2° Par un moyen postal, savoir

VERSEMENTS AU COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX du percepteur (v. ci-dessus le n° de ce compte), soit au moyen d'un CHÈQUE DE VIREMENT, soit à l'aide du MANDAT-CARTE spécial (formule n° 1418), suivant que le contribuable est ou non titulaire lui-même d'un tel compte

3° Par un moyen bancaire, savoir

CHÈQUE BARRÉ, émis ou endossé à l'ordre du percepteur, avec l'inscription « Banque de France » entre les deux barres.

VIREMENT DE BANQUE effectué par la Banque de France ou par certains établissements de crédit spécialement autorisés à cet effet.

AVIS IMPORTANT — Pour les versements à la caisse du percepteur, présenter l'avertissement ou un avis

Dans les autres cas (2° et 3°), s'abstenir de mentionner le nom personnel du comptable et indiquer très exactement la commune de l'imposition ainsi que les articles de rôles sur lesquels doivent être imputés les versements. Si l'on désire recevoir sa quittance, ajouter à la somme payée le coût d'affranchissement d'une lettre; toutefois, si le paiement a lieu par mandat-contribution, le récépissé du mandat tient lieu de la quittance du percepteur, lors que ce mandat a été régulièrement établi

## C. — Renseignements divers.

### DÉTAIL DES IMPOSITIONS LOCALES

Les contribuables peuvent prendre connaissance au secrétariat de la mairie d'un tableau indiquant la nature, l'objet, la quotité et le produit des divers centimes portant sur les anciennes contributions directes, ainsi que la date des lois, décrets ou arrêtés qui ont autorisé ces impositions

### REVISION DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES PRÉVUE PAR LA LOI DU 16 AVRIL 1930 (Code général des impôts directs, art. 201 et 206.)

Dans le délai d'un mois à compter de la date de la mise en recouvrement du premier rôle établi d'après les résultats de la revision, il est délivré gratuitement, sur leur demande, aux propriétaires non domiciliés dans la commune que ce rôle concerne, copie du détail des évaluations attribuées à leurs propriétés non bâties.

Tout propriétaire est admis à contester la nature de culture et le classement assignés à ses propriétés non bâties pendant les six mois qui suivent celui de la mise en recouvrement du premier rôle établi d'après les résultats de la nouvelle évaluation ou pendant les trois mois qui suivent celui de la mise en recouvrement du rôle suivant.

Les demandes ou réclamations doivent être adressées au Directeur des Contributions directes à CHARTRES, rue Saint-Pierre, n° 9.

### RÉDUCTIONS D'IMPÔT PRÉVUES EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES EXPLOITANTS. (Code général des impôts directs, art. 217.)

Les propriétaires exploitants sont exonérés du principal de la contribution foncière établie sur les terres dont ils sont à la fois propriétaires et exploitants, lorsque le revenu imposable total des propriétés non bâties qui leur appartiennent n'excède pas 750 francs; ils ont droit à une réduction de moitié dudit principal si le revenu imposable de l'ensemble de leurs propriétés excède 750 francs sans être supérieur à 1 300 francs.

Pour obtenir le bénéfice des atténuations d'impôt prévues à l'alinéa précédent, les contribuables sont tenus de souscrire une déclaration sur un registre spécial, à la mairie de la commune de leur domicile réel.

Les déclarations sont recevables avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, pour l'année suivante. Les contribuables ne sont pas tenus de reproduire annuellement leurs déclarations, mais les faits susceptibles d'entraîner une modification des indications qui y sont contenues doivent faire l'objet de déclarations rectificatives dans le même délai

### TAXE VICINALE.

(Code général des impôts directs, art. 386.)

Paiement de la taxe. — La taxe vicinale peut être acquittée en nature ou en argent, au gré des contribuables

Déclaration d'option. — Les contribuables qui veulent se libérer en nature doivent en faire la déclaration à la mairie, dans le délai d'un mois à partir de la mise en recouvrement du rôle; passé ce délai, la taxe est exigible en argent.

La déclaration d'option est reçue par le maire et inscrite sur un registre spécial; elle est signée par l'intéressé

Les contribuables peuvent d'ailleurs se dispenser de faire personnellement leur déclaration d'option à la mairie, en transmettant au maire un bulletin rédigé dans la forme suivante

« Le soussigné (nom et prénom), imposé sous l'article du rôle général de la commune de . . . . ., pour l'année 1938, déclare vouloir acquitter en nature sa taxe vicinale, qui s'élève à . . . . . francs »

Date et signature :

**COUPON**  
DESTINÉ AU TITULAIRE  
du compte n° 114-11

MONTANT DU MANDAT :

69 fr. 70 c.

NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR :

M.

Schwarzbaud  
Berchem la  
Naingot

TARIF

0 fr. 75 quelle que soit la somme versée

POSTES ET TÉLÉGRAPHES — POSTES ET TÉLÉGRAPHES

N° 1448  
(Déc. 1926)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Timbre-poste

à

0 fr. 75

**MANDAT-CARTE**

à inscrire à un c/c postal

72591

Origine :

Mandat de la somme de (francs et centimes en lettres)

Soixante-neuf francs  
dix centimes

à inscrire au compte courant désigné ci-après :

Paris - 1<sup>er</sup> Arr. - C. 114-11

M. le Caissier de la Régie  
du Syndicat Electrique Intercommunal  
du Pays Chartrain  
18, Rue du Cardinal-Pie, 18 -:- CHARTRES

**A DIRIGER SUR**

le bureau de chèques de

**PARIS**

Cadre réservé  
aux rectifications  
(Art. 73. I. G.,  
vii<sup>e</sup> fasc.)

CADRE A REMPLIR

par le bureau d'émission

N° DU TITRE :

BON POUR :

fr. c.

Solde consommations	
de Berckens la Mainiot	
14 kw à 2.96 =	438.24
Paiement de	69.11
M. Picourt	<hr/>
Reste à votre compte	69.10

Partie réservée à la correspondance

Timbre spécial du bureau de chèques  
 qui a porté le mandat au crédit  
 du compte courant postal du dé-  
 néficiaire.

Ministère de la Justice

-----  
Direction  
des Affaires Civiles  
et du Sceau  
-----

Bureau  
du Sceau

M° 12495X23

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité-  
-----

Le Président de la République Française

Sur le Rapport du Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice,

Décète:

ARTICLE PREMIER:

Est naturalisé Français en vertu de la loi du 5 Aout 1914,  
SCHWARTZBARD Samuel, ancien Soldat au 1er Régiment Etranger, dé-  
coré de la croix de Guerre, né le 30 Septembre 1888 à SMOLENSK  
(Russie), demeurant à Paris.

72592

ARTICLE DEUX

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de  
l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à PARIS, le seize Janvier mil neuf cent vingt cinq.

Signé/ G. DOUMERGUE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Signé/ R. RENOULT.

Pour ampliation:

Le Conseiller d'Etat

Direction des Affaires et du Sceau:

Signé: Illisible.



# HARRIS AND STEINBERG

## SUPER SERVICE STATION

TIRES - TUBES - BATTERIES

GASOLINE, OILS, GREASE

EVERYTHING FOR THE AUTO

PHONE ANGELUS 9386

2400 BROOKLYN AVE

Los Angeles, Calif.,

193

M

Address

MC CASKEY ALLIANCE O.

Reg. No.

Clerk

Account  
Forwarded

Gals. Gas

Qts. Oil

Lbs. Grease

Lubricating

Tire

Tube

Washing

Battery

302-19

2594

Rec'd By





AT YOUR COMMAND  
WE AIM TO GIVE  
THE BEST  
**SERVICE**  
POSSIBLE

**HARRIS AND STEINBERG**

2400 BROOKLYN AVE.

LOS ANGELES,

CALIF.

PHONE ANGELUS 9386